

Conseil Municipal du Jeudi 23 octobre 2025– 20 h 00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents :

BAS Gilles	FERNANDEZ Agapito	LAUNAY Jean Paul	PONCET Catherine
	FONTAINE Nathalie	MOREL Dominique	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	GOYON Marie-Angélique		VIENNOT-RENAUDOT Nathalie
CATHERIN Denis	JAMBON Michel	PALLE PARET Karine	
COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **BOST** Marie Ange donne pouvoir à **TRESPAILLE** Denise
MOUROUX Nicolas donne pouvoir à **LANDRIX** Jérémy

Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025

Mme **PALLE PARET** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier procès-verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme Denise **TRESPAILLE** a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Délibérations diverses :

Objet : Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution.

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 23 octobre 2025,

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1er janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1^{er} janvier 2026,
- **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé »,
- **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Objet : Demande de subvention à la Fonds d'Aide au Football Amateur – Passage ampoules LED

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'éclairage des terrains de football au stade est obsolète.

Elle propose dans un premier temps de changer les éclairages du grand stade par deux projecteurs LED. Un devis nous est proposé pour la somme de 5 302,26 € HT.

La commune souhaite donc solliciter une subvention au Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention au FAFA.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas subventionnée.
- **DIT** que les crédits seront imputés à l'article 1328.
- **DONNE** pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération

Objet : Vente d'une parcelle communale ZS 200 à Mr DA ROCHA Eric

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de rétrocéder à Monsieur DA ROCHA Eric la parcelle ZS 200 appartenant à la commune, située route des Communaux en zone UH1 du PLUi.

Le conseil municipal décide de vendre le ténement d'une superficie totale de 64 m², appartenant à la commune pour un montant de 2 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés à 17 voix Pour, 1 abstention et 0 contre,

- **DECIDE** de procéder à la vente par la commune de Saint Cyr sur Menthon de la parcelle ZS 200 située route des Communaux.

- **DECIDE** de fixer le prix de vente de 2 000 € TTC.

- **DECIDE** de charger le cabinet de géomètres AXIS CONSEIL, situé à Saint Trivier sur Moignans, de la rédaction de l'acte administratif.

PRECISE que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette opération.

Commissions communales :

CCAS (Marie Angélique GOYON)

Le repas des aînés a réuni 98 convives Saint-Cyriens à Perrex, la journée a été réussie. Les colis pour les personnes en EHPAD sont en préparation.

Communication (Marie Angélique GOYON)

La commission communication travaille sur l'élaboration du bulletin municipal.

Jeunesse (Sandrine BOURCET)

Les trois abris bus financés par la Région ont été installés.

L'arrêt de bus aux Gambys est en place depuis la rentrée.

Cette année, le RPI compte 226 élèves.

Les effectifs à la garderie du soir et la cantine sont en hausse, on compte un nombre important d'enfants des classes maternelles.

Bâtiments (Agapito FERNANDEZ)

Essai concluant d'un robot tondeuse pour la tonte du terrain d'honneur du stade de foot, qui représentait un travail important et répétitif pour les agents.

Deux solutions sont proposées sur ce matériel : l'achat pour un montant d'environ 10 000 € ou la location mensuelle de 280 € qui prendrait en charge les pannes et la maintenance.

Eglise : la toiture de la sacristie a été changée, l'intérieur sera terminé courant novembre.

Salle polyvalente : la démolition est achevée, les fondations des nouvelles parois sont coulées, les travaux de maçonnerie se poursuivent. Le dossier relatif au sinistre est en cours auprès des assurances. Le retour des experts est attendu.

Projet de centrale photovoltaïque : l'ancienne décharge n'a jamais été fermée administrativement. Les démarches sont en cours auprès de la DREALE.

Voirie (Dominique MOREL)

Prochaine réunion : le 15 novembre à 9h30 pour faire le point sur les travaux à planifier.

Evènementielle (Bruno PELLETIER)

L'Apérose a été une grande réussite, il s'est déroulé aux Domaines des Planons.

Bruno PELLETIER et Mme le Maire remercient le Domaine des Planons pour leur accueil ainsi que les membres de la commission et tous les élus qui se sont investis dans cette manifestation. 1495 € seront reversés à l'association APRIO, adossée au service d'oncologie du CH de Fleyriat.

La réception des nouveaux habitants aura lieu le dimanche 16 novembre à 10 h 00 en mairie.

Cela représente environ 40 invitations (une par foyer).

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 12 novembre et la soirée agents / élus le vendredi 5 décembre.

Aucune commission intercommunale ne s'est réunie depuis plusieurs mois.

Divers

Une collecte de jouets en bon état a lieu à la mairie tout le mois de novembre au profit d'Emmaüs. Cette mobilisation nationale vise à :

- **Encourager le don de jeux et jouets, électriques ou non, pour favoriser leur réemploi ;**
- **Sensibiliser au bon geste de tri et éviter que ces objets ne soient jetés ou mal orientés.**

Une colonne à carton devrait arriver courant du mois de novembre au Point d'Apport Volontaire.

L'école de Saint-Cyr participe au concours de collecte de textiles, linges, chaussures, proposé par le SMIDOM. Les bacs de récupération sont posés sous le préau de l'école. Ils seront à disposition jusqu'au 9 Novembre

Devant la fermeture de la boulangerie du centre village, Mme le Maire souhaite que le Conseil réfléchisse aux solutions possibles pour pallier au manque des services qui étaient proposés (pain, services postaux). Il conviendra aussi de réfléchir à l'aménagement du cimetière pour y installer de nouveaux cavurnes et columbariums.

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire



Madame le Maire,

